



Afri-Can Société de Minéraux Marins



États financiers consolidés non vérifiés - Troisième trimestre - au 31 mai 2006

Table des matières

1. Rapport de gestion
2. Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière
3. États financiers non vérifiés
 - Bilans consolidés non vérifiés au 31 mai 2006 (non vérifiés – préparés par la direction) et bilans consolidés vérifiés au 31 août 2005
 - État consolidé non vérifié des résultats et déficit pour les neuf mois se terminant le 31 mai 2006 et 2005 (non vérifiés – préparés par la direction)
 - États consolidés non vérifiés des flux de trésorerie pour les neuf mois se terminant le 31 mai 2006 et 2005 (non vérifiés – préparés par la direction)
 - Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés (non vérifiés – préparés par la direction)

Rapport de gestion

INTRODUCTION

Le rapport de gestion (« MD&A ») qui suit devrait être lu de concert avec les états financiers annuels d'Afri-Can, Société de Minéraux Marins (« Afri-Can », « la Société », ou « AFA ») pour l'exercice terminé le 31 août 2005, de même qu'avec les états financiers non vérifiés intermédiaires pour la période terminée le 31 mai 2006, la déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière et les notes qui s'y rattachent. À moins d'indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

Les états financiers non vérifiés intermédiaires pour la période terminée le 31 mai 2006 et les notes qui s'y rattachent sont non vérifiés et ils n'ont pas été revus par les vérificateurs de la Société.

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 14 juillet 2006. La Société divulgue régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse et d'états financiers sur le site SEDAR (www.sedar.com).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Cette discussion de la direction sur les états financiers contient des « énoncés prospectifs », tels qu'identifiés dans les dépôts réguliers d'Afri-Can auprès des autorités réglementaires canadiennes, qui comprennent certains risques et incertitudes. Il n'y a aucune garantie que ces énoncés s'avéreront exacts, et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient varier de façon importante et différer de ceux anticipés dans ces énoncés.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Afri-Can est une société en phase de développement publique canadienne ayant ses actions cotées sur la Bourse Canadienne de Croissance TSX. Les activités de la Société sont spécialisées dans l'acquisition et le développement de concessions diamantifères en Namibie. La mission d'entreprise d'Afri-Can consiste à découvrir et à développer des projets de ressources naturelles de classe mondiale.

PROJETS D'EXPLORATION

On trouvera ci-après une brève description des propriétés dans lesquelles Afri-Can détient une participation.

BLOC J / CONCESSION WODUNA

Le Bloc J, situé au large des côtes de Namibie à 105 km au nord de Lüderitz, s'étend sur 994 km² et occupe une partie de la plate-forme continentale à une profondeur sous-marine variant entre 70 et 170 m approximativement. Le Bloc J (EP 2499) fait l'objet d'une convention d'option et de coentreprise signée en octobre 1999 entre Afri-Can et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd.

Afri-Can détient actuellement une participation indivise de 70% dans la coentreprise et en est le gestionnaire. Depuis octobre 1999, Afri-Can a investi plus de 4,25 M \$CA dans le Bloc J. L'approche méthodique adoptée à l'égard de l'exploration de la concession a permis à la Société de réaliser avec succès deux levés géophysiques et deux programmes d'échantillonnage.

Échantillonnage quantitatif : Afri-Can a complété la première phase de son programme d'échantillonnage quantitatif. Le programme a été conçu pour déterminer la continuité de la minéralisation des caractéristiques, établir suffisamment de données quantitatives pour évaluer les ressources inférées et établir des données économiques préliminaires quant au potentiel d'exploitation. Le programme a permis le prélèvement de 25 échantillons d'une moyenne de 13,24 m² chacun sur une superficie de 0,365 km² du plancher océanique. Les échantillons ont été prélevés à deux sites d'ancrages, 21 au premier site et quatre au deuxième site. Onze échantillons ont en outre été prélevés dans la zone minéralisée, dans lesquels on a récupéré 84 diamants de qualité gemme. La plus grosse pierre pesait 0,49 carat.

Échantillonnage de reconnaissance : Afri-Can a complété un programme d'échantillonnage de reconnaissance afin de confirmer la présence de diamants et de déterminer les zones de sédiments diamantifères. Le programme a permis le prélèvement de 338 échantillons à 29 sites d'ancrage sur une superficie de 728 m² de graviers. Vingt-trois diamants de qualité gemme d'un poids total de 4,65 carats ont été trouvés, la plus grosse pierre pesant 0,64 carat. Ces échantillons ont été récupérés dans 17 caractéristiques géologiques, dont huit ont démontré la présence de diamants. Deux des échantillons contenaient plus d'un diamant, ce qui prouve que les diamants se concentrent à certains endroits de façon plus importante que dans les concentrations typiques des zones marines situées au large de la côte ouest namibienne. L'analyse des données combinées des deux premiers programmes d'échantillonnage a permis de confirmer la nature diamantifère de la Caractéristique 8 et l'étendue de la minéralisation est maintenant bien définie dans la région échantillonnée.

Les évidences géologiques constatées au cours des programmes d'échantillonnage ont permis de mieux comprendre l'origine et la distribution des diamants contenus dans le Bloc J. Il est maintenant évident que le Bloc J est l'hôte de trois types distincts de gisements diamantifères, soit des vallées de pavements désertiques marins, des paléo-zones de ressac (vagues de graviers) et une vallée éolienne/fluviale.

Afri-Can a complété la phase préparatoire du prochain programme d'échantillonnage en vrac et de pré-faisabilité en octobre 2003. L'échantillonnage couvrira la superficie de 42,1 km² des zones minéralisées et potentiellement minéralisées déjà identifiées sur le Bloc J. L'objectif du programme consiste à établir une ressource minérale sur le Bloc J et qui soit en accord avec les standards du CIM. La prochaine phase d'exploration se concentrera sur les 7,8 km² où des gisements diamantifères ont été délimités.

Le 11 janvier 2006, la Société a conclu une entente avec **INTERNATIONAL MINING AND DREDGING HOLDING LTD. («IMD»)** dans le but de poursuivre les travaux d'échantillonnage sur la concession marine Bloc J en Namibie.

IMD est un contracteur minier marin international utilisant des équipements de levés géophysique et d'échantillonnage à la fine pointe de la technologie. La société-mère d'IMD est propriétaire de plusieurs vaisseaux minier et d'exploration, incluant le mv Ya Toivo qui opère avec succès sur des projets diamantifères marins depuis six ans. Le vaisseau désigné pour la conduite du programme d'exploration sur le Bloc J est le mv Mare Oceano. Le vaisseau a un tonnage brut de 2 033 tonnes et est équipé d'un système de positionnement DGPS ainsi que des équipements géotechniques à la fine pointe de la technologie.

Afri-Can louera le vaisseau et assumera la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. L'estimation de coût pour le programme complet est d'approximativement 2,5 millions \$ US. Selon les termes de l'entente, Afri-Can doit procéder à un paiement de 300 000 \$ US au moment de la mobilisation et assumera la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. Après déduction des frais de mobilisation et de consommation d'essence, la balance à payer à la fin du programme est estimée à 1,8 million \$ US et sera payable 30 jours après la fin du programme complet. Le

paiement de la balance au contrat est sujet à des options de paiements approuvés par les actionnaires d'Afri-Can le 23 février 2006 et ce par un vote à 99,8% en faveur de l'entente. De ce fait, l'entente est en force et le programme débutera quand la planification sera complétée.

La planification du programme d'échantillonnage prévoit un levé géophysique couvrant jusqu'à 3,100 lignes / kilomètres ainsi que l'extraction de 319 larges échantillons dans les Caractéristiques F, H et J de la concession. Le commencement des travaux est prévu pour le deuxième semestre de 2006 et se poursuivront sur une durée d'environ 12 mois.

CONCESSION DE CUIVRE HAIB

Le 26 mai 2005, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South ont signé une entente d'option et de gestion avec Copper Resources Corporation ("CRC") selon laquelle CRC acquiert l'option d'Afri-Can de gérer les programmes d'exploration et d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le gisement de cuivre Haib en Namibie. À la suite de cette transaction, Afri-Can n'a plus d'engagements financiers envers Deep South et ce, même si CRC décidait de se retirer du projet.

Information financière pour des périodes de 9 mois sélectionnée

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les périodes de neuf mois terminées le 31 mai 2006, 2005, 2004, 2003 et 2002.

	FISCAL 2006 31/05/06	FISCAL 2005 31/05/05	FISCAL 2004 31/05/04	FISCAL 2003 31/05/03	FISCAL 2002 31/05/02
	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	912,917	732,727	607,167	642,814	628,537
Perte avant radiations	937,987	808,315	738,931	718,436	671,641
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.008	0.007	0.009	0.009	0.009
Perte nette	937,987	971,560	797,382	718,437	671,641
Perte nette et perte nette diluée par action	0.008	0.010	0.010	0.009	0.009
Actif à court terme	72,025	1,180,017	110,144	54,565	220,296
Actif total	4,490,250	11,076,877	13,964,850	13,202,917	11,307,342
Passif à court terme	77,328	447,328	1,124,370	732,682	566,211
Montant dû aux administrateurs	670,004	501,349	537,188	240,667	58,205
Avoir des actionnaires	3,742,918	10,128,200	12,303,292	12,229,568	10,682,926

Discussion sur l'information financière sélectionnée

Depuis ses débuts, le plan d'affaires d'Afri-Can vis-à-vis ses concessions marines est concentré en premier lieu sur l'avancement à un stade de développement avancé du Bloc J et par la suite seulement engager le développement de d'autres concessions.

Les derniers programmes d'exploration marine d'importance conduits par la Société furent effectués au cours des exercices 2002 et 2003. Jusqu'à la fin de l'exercice 2004, la Société a complété des activités de planification d'exploration marine centrées sur la préparation d'un programme complet d'exploration couvrant la totalité des 41 km² déjà délimité avec un potentiel diamantifère. Les travaux ont aussi inclus l'élaboration d'un plan de travail détaillé combiné avec le développement d'un outil d'échantillonnage spécial qui pouvait être combiné à un bateau équipé de « airlift ».

La plupart sinon la totalité des aspects positifs de nos programmes d'exploration marine de 2001 à 2003 ont été assombris par les problèmes rencontrés par nos compétiteurs. Ces problèmes ont eu un impact sur le marché des capitaux pour l'ensemble des entreprises de l'industrie des diamants marins et a créé un délais de deux ans dans la mise en œuvre de notre programme d'exploration. Jusqu'à la fin du premier trimestre de 2006, les activités des concessions de Afri-Can étaient des activités de maintenance. Durant cette période, la Société a concentré ses efforts à l'assainissement de son bilan, la reprise des activités d'exploration marine en Namibie et le parachèvement du travail requis afin de signer une entente de partenariat avec un partenaire technique expérimenté.

À la suite de la signature de notre entente avec IMD et sa ratification par les actionnaires au deuxième trimestre de 2006, le Bloc J n'est plus en mode entretien et maintenance.

Au cours des 5 dernières périodes de neuf mois terminées le 31 mai, la moyenne des frais généraux et des pertes avant radiation était respectivement de 704 832 \$ et 775 062 \$.

Trois facteurs expliquent pourquoi les montants de l'exercice sont plus élevés que les moyennes: 1) Durant le mois de janvier 2006, la société a octroyé 2 350 000 options à ses administrateurs et à un groupe se spécialisant dans les relations aux investisseurs, ce qui a généré une charge relative aux émissions d'option de 126 030 \$ (voir note 7 des états financiers) ; 2) Depuis le début de l'année fiscale 2006, la Société a augmenté ses dépenses de relations publiques dans le but d'améliorer sa visibilité; et 3) Les frais inhérents aux demandes réglementaires ont augmenté de plus de 50% depuis l'année dernière.

Performance globale

Le meilleur outil pour évaluer la performance financière globale de la Société est l'analyse du ratio des dépenses plus dépenses d'exploration moins coût d'émission d'option (D.E.O). Pour les premiers neuf mois de l'année fiscale 2006, Afri-Can a dû dépenser 844 512 \$ pour maintenir ses opérations (937 987 \$ + 32 555 \$ - 126 030 \$), comparé à 1 118 277 \$ (971 560 \$ + 176 147 \$ - 29 430 \$) pour la même période en 2005, ce qui représente une réduction de 273 765 \$ sur la période.

Au cours des 9 premiers mois de l'année 2006, la Société a encouru des dépenses de 32 555 \$ (contre 176 147 \$ pour la période correspondante l'an dernier) en dépenses d'entretien pour ses concessions marines. La Société a encouru une diminution des ses pertes nettes de 33 573 \$ (ou 4%), (937 987 \$ contre 971 560 \$), les frais généraux ont augmenté de 180 190 \$ (ou 25%) et les autres coûts ont diminué de 213 763 \$ (ou 89%).

L'augmentation des frais généraux de 180 190 \$ (ou 25%) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable principalement à la hausse des dépenses relatives au coût d'émission d'options de 85 085 \$ (ou 289%) (114 515 \$ contre 29 439), l'augmentation de 12 431 \$ (ou 30%) (53 740 \$ contre 41 309 \$) des frais de divulgation d'information aux actionnaires et de l'augmentation de 139 075 \$ (ou 172%) (219 884 \$ contre 80 809 \$) des frais de relations publiques qui n'ont pas été amoindries par la réduction des coûts de salaires et avantages sociaux, frais professionnels et frais de bureau.

De l'accroissement de 139 075 \$ en frais de relations publiques durant les mêmes périodes des exercices 2005 et 2006, 11 515 \$ représente des coûts d'émissions d'options à la société Relations Publiques Paradox et 127 560 \$ représente l'accroissement des efforts de la Société pour augmenter sa visibilité.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers trimestres.

	FISCAL 2006			FISCAL 2005				FISCAL 2004
Trimestre	31/05/06	28/02/06	30/11/05	31/08/05	31/05/05	28/02/05	30/11/04	31/08/04
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	245,621	437,801	229,495	221,986	230,379	281,468	220,880	404,277
Perte avant radiations	250,599	457,350	230,038	216,366	249,832	338,765	233,179	365,559
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Perte nette	250,599	457,350	230,038	5,878,002	413,077	325,304	233,179	4,037,704
Perte nette et perte nette diluée par action	0.00	0.00	0.00	0.08	0.00	0.00	0.00	0.06
Actif à court terme	72,025	39,453	120,816	345,862	1,180,017	53,039	64,515	93,217
Actif total	4,490,250	4,450,811	4,495,872	4,738,641	11,076,877	10,118,987	10,103,720	10,053,595
Passif à court terme	77,328	268,958	125,359	133,084	447,328	930,769	730,881	938,334
Montant dû aux administrateurs	670,004	493,696	351,037	356,042	501,349	666,060	528,377	812,162
Avoir des actionnaires	3,742,918	3,688,157	4,019,477	4,249,515	11,128,200	8,519,158	8,844,462	8,303,099

Discussion sur l'information financière trimestrielle sélectionnée

Au cours de huit derniers trimestres, les frais généraux d'administration et les pertes avant radiations se chiffrent en moyenne à 283 988 \$ et 292 711 \$. Même si les résultats du derniers trimestre sont inférieurs aux moyennes, les résultats du second trimestre ont été supérieurs à ces moyennes. Trois facteurs expliquent cette situation : 1) Durant le mois de janvier 2006, la Société a octroyé 2 350 000 options à ses administrateurs et à un groupe se spécialisant dans les relations aux investisseurs, et ceci a généré une charge relative aux émissions d'options de 126 030 \$ (s'il vous plaît vous référer à la section pertinente de la note 7 des états financiers); 2) Les frais inhérents aux demandes réglementaires ont augmenté de plus de 50% depuis l'année dernière; et 3) Depuis le début de l'année fiscale 2006, la Société a augmenté ses dépenses de relations publiques dans le but d'améliorer sa visibilité.

En tenant compte de ce qui précède, il en coûte maintenant en moyenne 280 000 \$ en frais généraux d'administration par trimestre pour assurer l'exploitation de la Société. De ce montant, 100 000 \$ représente les salaires, honoraires et avantages sociaux payables aux membres de la direction de même qu'aux honoraires professionnels payables à deux administrateurs de la Société (voir la rubrique « Opérations entre apparentés » pour plus de détails).

Performance trimestrielle globale

Au cours du troisième trimestre de 2006, la Société a encouru des dépenses de 11 488 \$ (contre 37 263 \$ pour la période correspondante l'an dernier) en dépenses d'entretien pour ses concessions marines. La Société a encouru une diminution des ses pertes nettes de 162 478 \$ (ou 40%), (250 599 \$ contre 413 077 \$), les frais généraux ont augmenté de 15 242 \$ (ou 7%) et les autres coûts ont diminué de 177 720 \$ (ou 97%).

Situation de trésorerie

Tant et aussi longtemps que la Société sera au stade d'exploration et développement, la Société ne générera pas de liquidité de ses opérations. La capacité de la Société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

Le fonds de roulement dont Afri-Can devra disposer pour l'exercice 2006 se chiffre à 180 000 \$ environ par trimestre. Ce montant ne comprend pas les salaires payables aux membres de la direction ni les honoraires devant être versés à d'autres initiés de la Société (voir la rubrique « Opérations entre apparentés » pour plus de détails).

La Société mène ses activités à l'échelle internationale et s'expose donc aux fluctuations de change monétaire. La Société n'a présentement pas recours à des instruments financiers pour limiter son exposition à ces fluctuations de change monétaire.

Au cours du dernier trimestre, la situation du fonds de roulement de la Société s'est améliorée. Au 28 février 2006, le déficit de fonds de roulement de la Société était de 229 505 \$ alors qu'au 31 mai 2006, le déficit de fonds de roulement était de 5 303 \$ (versus un fonds de roulement de 212 778 \$ au 31 août 2005). Les actifs à court terme de la Société au 31 mai 2006 comprennent les éléments suivants : 45 762 \$ d'encaisse et d'encaisse équivalente; 24 264 \$ de compte à recevoir et 1 999 \$ de dépenses payées d'avance.

Les passifs à court terme de la Société au 31 mai 2006 atteignaient 77 328 \$. Ce passif à court terme comprend les éléments suivants : des comptes généraux à payer de 77 328 \$ (113 867 \$ au 31 août 2005); des charges à payer de 0 \$ (19 217 \$ au 31 août 2005); et 0 \$ de billets à payer.

La Société prévoit régulariser son déficit de fonds de roulement grâce à la fermeture d'un placement privé prévu pour le troisième trimestre de 2006.

Le 24 avril 2006, Afri-Can annonçait qu'elle procéderait à un placement privé pour un montant maximum de 2 850 000 \$ (19 000 000 d'unités à un prix de 0,15 \$). À la suite d'une importante correction des marchés financiers au mois de mai 2006, les conditions difficiles des marchés financiers quant au financement des Sociétés d'exploration minière ont mené la Direction et le Conseil d'administration à modifier le prix du placement privé à 0,13 \$. Toutefois, comme les règles de la Bourse de Croissance TSX ne permettent pas de modifier un placement privé en cours, la Société a décidé d'annuler le placement et a annoncé le 13 juin 2006 qu'elle remplaçait le placement par un nouveau placement privé de 1 500 070 \$ selon des termes modifiés. Le nouveau placement privé comprendra un maximum de 11 539 000 unités au prix de 0,13 \$ par unité. Chaque bon de souscription entier permettra au détenteur de souscrire à une action additionnelle au prix de 0,18 \$, pour une période de 2 ans à compter de la date de fermeture.

Au 13 juin 2006, le montant complet du nouveau placement privé avait déjà été commis et la fermeture du placement est prévue immédiatement après la réception des approbations réglementaires de la Bourse de Croissance TSX. Au 31 mai 2006 la Société avait déjà reçu 314 725 \$ d'investisseurs participant au placement et 166 400 \$ provenant d'un dirigeant de la Société. Ces fonds ont été utilisés à la réduction du déficit de fonds de roulement de la Société.

La balance à recevoir du placement privé, qui devrait être clôturé lors du quatrième trimestre, suffiront à couvrir les engagements de l'entente avec IMD et les besoins en fonds de roulement de la Société jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année fiscale 2007.

Sources de financement

Pour l'exercice qui vient, la Société n'a engagé aucune dépenses d'immobilisations. De plus la signature de l'entente avec Copper Resources Corporation (CRC) le 26 mai 2005 a transféré à celle-ci la responsabilité des dépenses d'exploration pour le projet Haib.

Les dépenses d'exploration relatives au Bloc J sont assujetties aux termes de l'entente avec IMD ratifiée par les actionnaires le 23 février 2006. En vertu de cette entente, Afri-Can a une obligation minimum de paiement approximative de 500 000 US\$ durant les douze prochains mois. Inclus dans ce montant est le paiement de 300 000 \$ US que doit faire la Société au moment de la mobilisation et la consommation d'essence a payée à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. La Société compte financer ses programmes d'exploration par les fonds recueillis soit par des placements privés soit par des partenariats stratégiques.

Opérations entre apparentés

Pour la période de neuf mois terminée le 31 mai 2006 la Société a encourue 95 400 \$ en dépenses avec des apparentés.

L'un des administrateurs d'Afri-Can assure la prestation de services juridiques et de services de secrétariat auprès de la Société. Pour la période terminée le 31 mai 2006, un montant de 39 150 \$ d'honoraires juridiques a été comptabilisé en tant qu'honoraires dans les états consolidés des résultats et du déficit et a trait aux services juridiques et aux services de secrétariat rendus.

De plus, au cours de la même période un montant de 56 250 \$, en honoraires au Président du Conseil, a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

Les opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords. Le montant dû aux administrateurs ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités précises de remboursement.

Le montant dû aux administrateurs payable au 31 mai 2006 se compose d'avances faites par des administrateurs (incluant 166 400 \$ en souscription dans un placement privé par un membre de la direction), de salaires impayés, d'honoraires juridiques et autres, d'un montant total de 670 004 \$ (356 042 \$ au 31 août 2005). Quatre-vingt pourcent (80%) de ces sommes sont payables à deux membres de la direction qui sont également des administrateurs. Le reste étant payable à deux autres administrateurs de la Société.

Principales estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influencent les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, les montants reliés de revenus et de dépenses, la valeur de réalisation des propriétés minières et des frais d'exploration et de développement reportés,

l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

La note 2 afférente aux états financiers consolidés annuels pour l'exercice le 31 août 2005 fournit un résumé détaillé de toutes les principales conventions comptables de la Société et des estimations comptables qui en sont tirées.

Les conventions suivantes sont considérées comme étant les principales conventions comptables car elles font appel à l'utilisation d'importantes estimations comptables :

1) Conversion de devises étrangères :

Les éléments d'actif et de passif monétaires de la Société canadienne et de la filiale de la Société considérée comme un établissement étranger intégré sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les éléments de l'état des résultats sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

2) Régime d'options d'achat d'actions

Le 1er septembre 2002, la Société a adopté prospectivement les nouvelles normes pour les paiements à base d'actions (Chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA, « Rémunérations et autres paiements à base d'actions »). Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux rémunérations à base d'actions versées à des salariés ou à des non-salariés. En vertu de ces nouvelles normes, tous les paiements à base d'actions effectués à des salariés et à des non-salariés doivent être systématiquement constatés dans les états financiers de la Société. Ces normes établissent une méthode de constatation basée sur la juste valeur et encouragent les sociétés à adopter cette méthode de constatation pour leurs régimes de rémunération des employés à base d'actions. La Société utilise le modèle d'évaluation des options Black-Scholes en vue d'établir la valeur estimative des options attribuées. Le coût est constaté en tant qu'augmentation des charges salariales, des frais reportés ou des honoraires de même qu'à titre d'augmentation du surplus d'apport. Toute contrepartie versée par des salariés lors de l'exercice de ces options d'achat d'actions est portée au crédit du capital actions.

3) Propriétés minières et frais d'exploration et de développement reportés :

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de propriétés minières sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. S'il y a lieu, les revenus accessoires générés au cours de la période d'exploration et développement seront comptabilisés en diminution des coûts comptabilisés. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés de la propriété minière concernée sont virés aux immobilisations à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété ou si le projet est abandonné ou subit des retards importants, celui-ci est dévalué à sa valeur de réalisation nette.

Le recouvrement des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration et de développement reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du

produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les propriétés minières et les frais d'exploration et de développement reportés ne représentant pas nécessairement la valeur présente ou future.

Radiation des frais d'exploration reportés

Conformément à sa politique, Afri-Can procède à l'examen de la valeur comptable de ses biens miniers et des dépenses connexes au cours du quatrième trimestre de chaque exercice ou lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent que la valeur aux livres de ces biens miniers peut dépasser leur valeur résiduelle. Une moins-value est comptabilisée lorsque la valeur aux livres de tels biens n'est pas recouvrable et dépasse leur juste valeur. Afin de pouvoir procéder à un tel examen, la direction se doit de poser d'importantes hypothèses, lesquelles sont assujetties à divers risques incertitudes qui pourraient par la suite influencer sur la possibilité prévue de recouvrement de la valeur aux livres des biens miniers et dépenses afférentes.

Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale

Au cours de l'exercice 2004, la Société a adopté la recommandation de l'ICCA sur la constatation et répartition du coût de mise hors service d'une immobilisation.

L'article 3110.13 du Manuel de l'ICCA se lit comme suit : « Lors de la constatation initiale d'un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, l'entité doit constater un coût de mise hors service de l'immobilisation en augmentant la valeur comptable de celle-ci du même montant que le passif. L'entité doit ensuite répartir le coût de mise hors service sur la durée de vie utile de l'immobilisation et le passer en charges selon une méthode systématique. »

Par conséquent, la phrase suivante a été ajoutée à l'information liée à la convention comptable d'Afri-Can pour les coûts environnementaux au cours de l'exercice 2004 : « Un montant correspondant sera capitalisé relativement à l'actif minier et amorti sur sa durée de vie utile. »

Selon nos vérificateurs, aucun changement aux pratiques comptables applicable à la Société n'est survenu en 2005

Information sur les actions en circulation

Au 31 mai 2006, Afri-Can comptait 107 103 434 actions émises et en circulation (avec une valeur d'émission de 32 211 008 \$), 5 631 562 bons de souscription (7 600 000 au 31 août 2005) et 3 550 000 options (1 915 000 au 31 août 2005) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 116 284 996.

De plus en date du 31 mai 2006, la Société avait aussi 2 420 961 unité du placement à être émis (avec une valeur d'émission de 314 725 \$) en vertu des termes du placement privé en vigueur.

Capital actions

Le capital actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions, dont 107 103 434 étaient en circulation à la date des présentes.

AUTRE

Tel que requis par la politique « Instrument Multilatéral 52-109 », la société a évalué l'efficacité de ses procédures de contrôle interne et de divulgation d'information en date de la fin de l'année terminée le 31 décembre 2005. Cette évaluation a été conduite sous la supervision et avec la participation du Président et Chef de la Direction et du Vice-président exécutif et Chef des Opérations financières. À la suite de cette évaluation, le Président et Chef de la Direction et le Vice-président exécutif et Chef des Opérations financières ont conclu que les politiques de contrôle et de divulgation d'information étaient adéquates.

Le résultat de cette évaluation a permis d'identifier une situation inhérente à toutes les sociétés publiques de faible capitalisation. En tant que société en émergence, la direction de la Société est composée d'un nombre limité de personnes-clé, ce qui crée une situation où le risque théorique de collusion est une possibilité. La seule solution à cette situation serait d'augmenter le personnel-clé de façon à mieux répartir les tâches. Toutefois, les coûts d'opérations supplémentaires qu'engendrerait cette solution pourrait créer un risque financier important en regard à la viabilité de la Société. La Direction a donc décidé de ne pas procéder à la correction de cette situation mais plutôt de divulguer ce risque potentiel dans ses divulgations réglementaires.

FACTEURS DE RISQUE

Toutes les propriétés minières de la Société détenues en co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas de gisements économiques de minéraux connus. L'exploration et le développement de projets miniers sont des activités à risque élevé. La rentabilité à long terme de la Société sera liée en partie aux coûts et au succès des programmes d'exploration et de mise en valeur subséquents, lesquels pourront également être influencés par différents facteurs. Parmi ces facteurs, il faut considérer les attributs des gisements miniers éventuels, soit la qualité et la quantité des ressources, ainsi que les coûts de développement d'une infrastructure de production, les coûts de financement, la valeur marchande des diamants bruts et la nature compétitive de l'industrie.

Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de développement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie généré par une exploitation minière, la Société dépend des marchés de capitaux pour financer ses activités d'exploration et de développement. Les conditions de marché et autres événements imprévisibles pourraient avoir un impact sur la capacité de la Société à lever les fonds requis à son développement.

La Société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à la condition que les capitaux soient disponibles, et ce, à des conditions acceptables et en fonction de résultats d'exploration et de faisabilité favorables à de telles activités. La Société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation de financements additionnels.

(s) Bernard J. Tourillon, MBA

Vice-président exécutif et Chef des Services financiers
Montréal, le 14 juillet 2006